

LE JOURNAL OFFICIEL DU DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

PV n° 45 du 5 juin 2018

L'OFFICIEL LOTOIS

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – F.F.F. – LIGUE D'OCCITANIE
715, Côte des Ormeaux – BP. 21 – 46 001 – CAHORS Cedex 9



SECRETARIAT

OUVERTURE: lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 h 15 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30



05 65 35 68 10



secretariat@district-foot-lot.fff.fr



COMPTE RENDU D'ACTIVITE SAISON 2017/2018

RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE GENERAL

Mesdames, Messieurs les présidents, Mesdames Messieurs les dirigeants Mesdames Messieurs je tiens à vous souhaiter la bienvenue à TOUR DE FAURE à qui l'organisation de cette assemblée a été confiée au club de LAPOPIE OLYMPIQUE.

Voici le temps de faire le bilan de la saison 2017/2018 qui d'ailleurs s'achèvera demain à LABASTIDE MURAT par la journée Nationale des Débutants ainsi qu'une journée en championnat U15.

C'est l'occasion pour moi, de remercier tous nos partenaires publics (le Département, la Région, les Mairies, les Communautés de Communes) institutionnels (la Fédération, la Ligue) privés (Sport 2000 Ets Sabut, Hôtel Campanile) et bien sûr, tous les membres élus ou bénévoles du District qui ne comptent pas leur temps au service de notre football.

Merci aussi à Véronique, Yolande et Fabien nos salariés.

Je ne serais pas complet dans mes remerciements si je ne parlais pas de vous tous, dirigeants bénévoles au sein, au cœur même de vos clubs !

Dans le cadre de sa politique de valorisation et de recherche qualitative au sein des clubs, la Fédération Française de Football a eu le plaisir de délivrer un label Ecole Féminine de football niveau bronze aux clubs de FIGEAC et de HAUT CELE, ainsi que le label ESPOIR à l'Ecole de Foot ELAN MARIVALOIS qui devient le 2^e club du Lot labélisé après LALBENQUE/FONTANES.

N'oublions pas de proposer à tous vos licenciés l'aide à la pratique (c'est une participation au coût de la licence en fonction du quotient familial ; cette année cette opération est étendue à tous le département). Egalement n'oubliez pas de les informer sur la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire avec la demande de licence.

L'effectif Lotois est toujours d'environ 6 200 licenciés.

La feuille de match informatisée a été étendue à toutes les compétitions et nous pouvons que vous féliciter car nous sommes à plus de 98% de retour sans incident sur cette saison. Je voudrais remercier tous les membres de cette Commission et en particulier Floréal BARRANCO qui est resté le plus disponible possible pour vous les clubs.

La continuité de l'informatisation se poursuit, nous vous demandons d'utiliser toutes les fonctionnalités de FOOTCLUBS. Vous avez cette saison découvert la demande de modification de match via FOOTCLUBS. Cette fonctionnalité, demandée par les clubs qui l'utilisait en Ligue, vous simplifie la tâche et ne change rien au cadre réglementaire des 10 jours pour toute demande de modification.

Solidarité, il en a encore été question le 23 décembre dernier avec la journée futsal U12/U13 a GRAMAT en collaboration avec les « Restos du cœur » où les participants sont venus donner un jouet pour les plus défavorisés et nous pouvons que les en remercier.

A la suite de la refonte des championnats, la D4 sera en 2 phases et 2 niveaux et la mise en place du carton blanc (expulsion de 10 mn sans notification sur la FMI).

En cette fin de saison, je souhaite, Chères Présidentes, Chers Présidents, que chacun d'entre nous mette tout en œuvre pour faire découvrir le Football à la jeunesse, à relever les défis qui s'offrent à nous, en vous adaptant aux changements. En comprenant bien que les élus du Comité Directeur ainsi que les membres des Commissions, sans oublier les salariés du District seront à vos côtés afin de mener à bien vos projets et pour vous accompagner, dans l'intérêt du Football dans notre département.

Pour autant, je veux évoquer les restrictions budgétaires (CNDS) qui malheureusement sont un choix politique qui aura des conséquences dans l'avenir pour notre fonctionnement.

Le 31 mars 2018, une réunion sécurité était organisée par la Ligue et seulement onze clubs représentés !!!!!

Pour la saison à venir, il va y avoir des actions de sensibilisation sur l'alcool dans les clubs et plus généralement chez les jeunes où la consommation d'alcool fort serait courante. De ce fait, je vous demande d'être très sensible à ce fait et ne pas oublier que nous en sommes responsables. Je vous rappelle que les ventes en bouteilles verres ou boîtes métalliques sont interdites dans les enceintes sportives.

Concernant les engagements en Coupe de France et Coupe d'Occitanie, tous les clubs de Ligue et de D1 (Article 97) sont tenus d'engager leur équipe hiérarchiquement la plus élevée.

Soyez très respectueux vis à vis des arbitres qui viennent officier sur les rencontres de vos clubs sachez que vos critiques etc... sont malvenues. Pensez à vos arbitres qui sont licenciés dans vos clubs et qui font l'objet, sur d'autres rencontres où il vous représente, des mêmes critiques. Faites passer ce message à tous vos dirigeants et spectateurs et joueurs.

Certains clubs nous font des demandes de récusation des arbitres, ceci ne sera plus accepté car trop de clubs en ont abusé.

Merci aux clubs qui ont organisés les phases finales : BEGOUX, FIGEAC, LACHAPELLE-AUZAC, SOUCEYRAC, DEGAGNAC, BOURIANE, BIARS-BRETENOUX et LABASTIDE-MURAT pour la Journée des Débutants prévue le 9 juin.

Bienvenue au nouveau club des QUATRES-ROUTES.

Avant de terminer, je voudrais vous rappeler que vous devez être toujours très respectueux avec les salariés du District (trop de dirigeants ont des propos désobligeants vis-à-vis des secrétaires et sachez qu'elles ne sont en aucun cas décisionnaires ; en cas de dérive, nous serons obligés de saisir les Commissions compétentes).

Merci de votre attention. Bonnes vacances à toutes et à tous et soyons tous supporter de l'équipe de France pour la coupe du Monde qui débute la semaine prochaine en RUSSIE.

Didier Breil

PALMARES

CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX :

1 - Championnat :

- Excellence : CAUSSE-LIMARGUE
- Promotion d'Excellence : FIGEAC-QUERCY-FOOT 2
- 1ère Division : BIARS-BRETENOUX 3
- Promotion 1ère Division : CAPDENAC
- 2ème Division : BIARS-BRETENOUX 4
- U 17 : CAHORS FC
- U 15 : non connu à ce jour
- Féminines : Entente SEGALA FOOT

2 - Coupes :

- Bondoux Groupama : FIGEAC-QUERCY-FOOT 2
- Laville Groupama : ST MATRE/LE BOULVE
- Challenge Groupama Féminine : ST GERMAIN/LABASTIDE MURAT
- U 17 SPORT 2000 : PSVD'OLT
- U 15 SPORT 2000 : CAZALS/MONTCLERA

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX :

Division d'Honneur:

Le PSVD'OLT termine 10ème.

Promotion d'Honneur :

Poule C :

2ème : CAHORS FC qui doit retrouver la R 2 neuf saisons après l'avoir quittée

Promotion de Ligue :

Poule D

4ème : VALROC FOOT

5ème : PSVD'OLT 2

7ème : LALBENQUE/FONTANES

Poule E

1er : BIARS/BRETENOUX qui retrouve la R3 16 saisons après l'avoir quittée et qui doit obtenir le titre de Champion de Promotion Ligue

5ème : ELAN MARIVALOIS

12ème : PUY-L'EVEQUE/PRAYSSAC

U19 R 1 :

12ème : EF ELAN MARIVALOIS

U19 R 2 :

2ème : PSVD'OLT

U17 R 2:

11ème : FIGEAC QUERCY FOOT /EF Azur 96

U15 Honneur Ligue :

6ème : CAHORS FC

U15 Promotion Honneur :

4ème :FIGEAC QUERCY FOOT /EF Azur 96

7ème : CAUSSE LIMARGUE/EF Marivalois

U18 F à 8 R1 :

2ème : HAUT CELE FC

U18 F à 8 R2 :

2ème : CAHORS FC

U15 F à 8 R1 :

4ème : HAUT CELE FC

CHAMPIONNATS INTERDISTRICT U 19 :

2ème : CAHORS FC

3ème :FIGEAC QUERCY FOOT /EF Azur 96

4ème :AVENIR FOOT 46 NORD

6ème :EF MARIVALOIS 2

7ème : PSVD'OLT 2

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

87 équipes engagées District (Seniors M)

pour un total de 854 matchs disputés avec répartition ci-après :

*** Excellence :**

1 poule de 12 équipes avec 132 matchs disputés.

CAUSSE LIMARGUE est champion du LOT ; un premier titre dans la division pour cette entente qui doit lui permettre d'évoluer en R3.

*** Promotion d'Excellence :**

1 poule de 12 équipes avec 131 matchs disputés (1 match non joué par forfait de l'adversaire)

FIGEAC QUERCY FOOT 2, champion de la division retrouve l'Excellence quittée en Juin 2010.

C'est aussi un 2ème titre dans cette division après celui obtenu en 2004.

*** 1ère Division :**

2 poules géographiques de 10 équipes avec 179 matchs disputés. (2 matchs non joués par forfait de l'adversaire)

BIARS-BRETENOUX 3 remporte le titre face à **PUY-L'EVEQUE/PRAYSAC 2** par 1 but à 0.

Un 1er titre de champion dans cette division pour la 2ème réserve de Biars.

*** Promotion de 1ère Division :**

2 poules géographiques de 10 équipes avec 180 matchs disputés. (1 match non joué par forfait de l'adversaire)

CAPDENAC remporte le titre en s'imposant en finale aux tirs au but 4 à 1 devant **ALBAS**.

(1 à 1 à la fin du temps réglementaire)

C'est un 2ème titre consécutif et le 3ème dans cette division après ceux de 2005 et 2017.

*** 2ème Division :**

2 poules géographiques l'une avec 12 équipes et l'autre avec 11 équipes avec 232 matchs disputés.

11 matchs non joués à la suite du forfait de l'adversaire).

BIARS/BRETENOUX 4 l'emporte 2 à 1 devant **ST MATRE/LE BOULVE**.

Un 1er titre de champion pour la 3ème réserve de Biars.

Remerciements aux municipalités de **SOUSCEYRAC**, **DEGAGNAC** et **LE VIGAN** ayant prêté leurs installations et aux clubs respectifs de **Ségala Foot**, **Dégagnac** et **Bouriane** qui ont parfaitement accueilli les finales.

Remerciements aussi aux clubs de **Haute Bouriane**, **Praysac/Puy L'Evêque** et **Biars/Bretenoux** qui avaient posé leurs candidatures.

*** Féminines :**

9 équipes engagées avec 56 matchs disputés (à regretter 1 match non joué par forfait de l'adversaire et un forfait général après parution des calendriers).

L'Entente SEGALA FOOT remporte le titre avec **10 points d'avance sur le second St Germain/Labastide-Murat**.

COMMISSION DES COUPES

Remerciements aux municipalités ayant prêté leurs installations et aux clubs qui ont organisé les finales :

CAHORS (CAHORS FC à Terre Rouge) pour les finales GROUPAMA (Laville, Féminines, Bondoux).
FIGEAC (Figeac Quercy Foot) pour les 1/2 finales féminines GROUPAMA.
CAHORS à ARCAMBAL (Bégoux Arcambal/Cahors) pour les 1/2 finales LAVILLE
LACHAPELLE-AUZAC pour les 1/2 finales BONDOUX.

1 - COUPE DE FRANCE :

22 clubs engagés. 24 matchs disputés dont 13 en District et 11 en Ligue. (2 forfaits étant à regretter)
7 clubs au 3ème tour (BIARS, CAHORS, CAUSSE LIMARGUE, ELAN MARIVALOIS, LALBENQUE -FONTANES, PSVD'OLT et VAL ROC)
5 au 4ème tour (BIARS, CAHORS, ELAN MARIVALOIS, LALBENQUE -FONTANES, PSVD'OL)
1 aux 5ème et 6ème tours (PSVD'OLT)
Meilleur résultat lotois dans le passé : 8ème tour atteint par FIGEAC en 87-88.

2-COUPE GAMBARDELLA :

5 équipes engagées (CAHORS FC, EF Elan MARIVALOIS, EF AVENIR NORD 46, FIGEAC QF/FOOT AZUR, PSVD'OLT)
CAHORS, FIGEAC QF/FOOT AZUR et EF AVENIR NORD 46 perdent au 2ème tour.

3 - COUPE D'OCCITANIE (secteur Midi-Pyrénées) :

37 clubs engagés. 19 matchs disputés en DISTRICT (1 forfait est à regretter) + 20 matchs en INTERDISTRICTS avec l'Aveyron + 5 matchs en Ligue.
4 clubs en 1/32ème de finale (CAHORS FC, FIGEAC QF, MONTCABRIER et PSVD'OLT)
2 en 1/16ème de finale (MONTCABRIER et PSVD'OLT)
Meilleur résultat lotois dans le passé : CAHORS finaliste en 86-87

4 - COUPE BONDOUX :

64 équipes engagées. 56 matchs disputés. 7 forfaits sont à regretter.
En finale FIGEAC QUERCY FOOT 2 s'impose 2 à 0 devant le Football Club du Haut Quercy
Une première pour la réserve Figeacoise mais l'équipe fanion l'avait emporté en 1983.

5 - COUPE LAVILLE :

23 équipes engagées directement + 13 reversées après élimination en BONDOUX
Une 1ère phase avec 9 poules de 4 équipes disputant chacune 3 matchs (1 forfait général à regretter) donnant 52 matchs disputés.
Une 2ème phase éliminatoire à partir des 1/8ème avec les 16 meilleures équipes venant de la 1ère phase.
En finale SAINT MATRÉ l'emporte 4 à 3 devant ALBAS
C'est sa première victoire dans cette coupe.

8 - COUPE DE FRANCE FÉMININE:

Une seule équipe engagée (BOURIANE/DEGAGNAC/THEDIRAC) qui perd au 1er tour.

9- COUPE D'OCCITANIE (secteur Midi-Pyrénées) FEMININES :

2 équipes engagées (BOURIANE/DEGAGNAC/THEDIRAC et BEGOUX-ARCAMBAL/CAHORS) qui sont éliminées lors du tour préliminaire.

10- CHALLENGE SOUCHON :

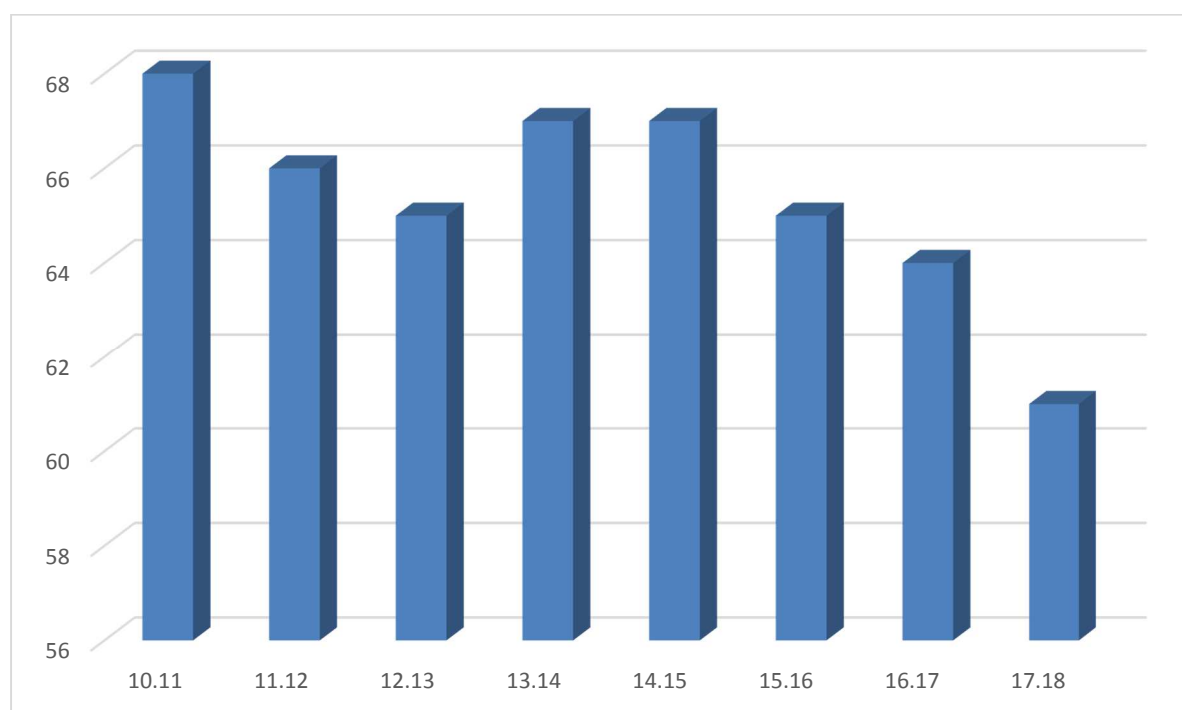
Une seule équipe engagée (BOURIANE/DEGAGNAC/THEDIRAC) qui perd en 1/8ème.

11 - CHALLENGE GROUPAMA FEMININES :

St GERMAIN/LABASTIDE MURAT remporte sa 5ème coupe en s'imposant devant BIARS BRETENOUX 2 à 0.

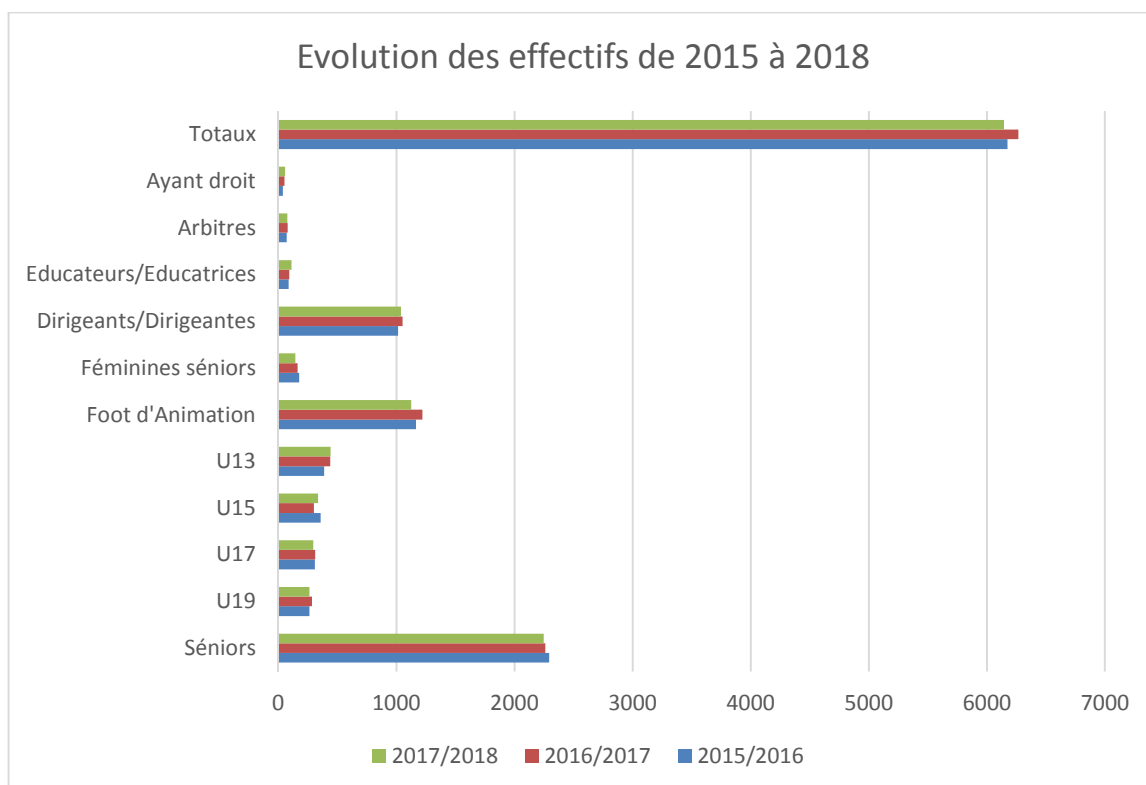
EVOLUTION DU NOMBRE DE CLUBS DEPUIS 2010/2011

Saisons	10.11	11.12	12.13	13.14	14.15	15.16	16.17	17.18
Clubs	68	66	65	67	67	65	64	61



EVOLUTION DES EFFECTIFS DEPUIS 2015/2016

CATEGORIES	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Séniors	2 293	2 261	2 248
U19	263	286	264
U17	310	314	296
U15	360	303	337
U13	389	439	442
Foot d'Animation	1 167	1 222	1 126
Féminines séniors	177	163	146
Dirigeants/Dirigeantes	1 015	1 052	1 039
Educateurs/Educatrices	88	93	112
Arbitres	73	81	77
Ayant droit	40	52	59
Totaux	6 175	6 266	6 146



COMMISSION DU BENEVOLAT

Composition :

Claudine VERMANDE
Gilles ESTIVAL
Daniel SOURZAT
Michel TEULIERES

Cette Commission a été créée cette saison à la demande de la Ligue du Football Amateur ; elle a pour but de recruter, récompenser et fidéliser les bénévoles.

Une réunion a eu lieu le 20 mars 2018. La Commission s'est prononcée pour réaliser un choix des personnes proposées par les clubs (MDS, meilleur dirigeant).

En fonction des critères définis par cette commission, des notes ont été attribuées et 5 bénévoles se sont vu retenus ; il s'agit de :

Franck AGUINAGA – FC Biars Bretenoux,
Francis DELOR – Bouriane,
Thierry DUMONT – EF Foot Azur,
Laurent IMPERIALE - Labastide Murat,
Marguerite MARCILLAC - Capdenac Uxello Football Club.

Lors d'un repas au restaurant « la Chartreuse », en présence de Daniel OMEDES, représentant la Ligue Occitanie, de Serge Martin, Président du District, les récipiendaires se sont vu remettre un bon d'achat de 50 € offert par le District. Ils ont ensuite bénéficié d'un voyage de deux jours à Paris afin d'assister à la finale de la Coupe de France le 8 mai dernier. Leur club s'est aussi vu attribuer un chèque de 500 €. Le tout offert par MDS (Mutuelle des sportifs).

Les personnes non retenues seront, soit dotées d'une médaille, soit récompensées comme bénévole du mois. Félicitations à toutes et à tous pour votre engagement au service du Football Lotois.



Les lauréats en compagnie de Serge Martin, Président du District et Daniel Omédes, représentant de la Ligue Occitanie. (Absente Marguerite Marcillac souffrante)

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES LITIGES

La Commission de Discipline et des Litiges est composée comme suit :

Président : Jean Luc Boyer,

Secrétaire : Aubert Lamblin,

Membres : Karine Chatain, Christophe Bousquet, Thierry Bras, Daniel Laplace, Serge Minaro, José Sagaz, Claude Tombois, Georges Da Costa.

Secrétaire Administrative pour les commissions plénières : Yolande Bardoc

Pour la saison 2017/2018, au 8 juin 2018, La Commission de Discipline et des Litiges se sera réunie à 61 reprises pour l'examen de 170 dossiers.

En matière disciplinaire, il aura été tenu 37 Commissions plénières ou restreintes qui auront traité 74 dossiers, dont 2 mises à l'instruction et 2 évocations.

En matière règlementaire, la Commission se sera réunie 28 fois pour le traitement de 83 dossiers.

L'intégration totale de la FMI pour l'ensemble des divisions en coupes et championnat (séniors, jeunes à 11, féminines) s'est faite de façon correcte malgré quelques problèmes de manipulations involontaires ou d'origine informatique. Des sanctions financières ont été appliquées durant la saison 2017/2018 pour diverses anomalies (absences de médecin, délégués à la police, technicien nocturne ou non transmission dans les délais impartis).

De plus, on peut constater un nombre élevé de forfaits jeunes qui traduit une grande difficulté pour les clubs à gérer leurs effectifs.

Au niveau disciplinaire, nous pouvons voir qu'il existe un nombre toujours trop élevé de faits concernant les agressions verbales entre joueurs et envers les arbitres ainsi que des intimidations entre joueurs.

Comme les années précédentes, le respect des valeurs de la discipline reste problématique chez les dirigeants, éducateurs, joueurs et le public (propos injurieux ou racistes, tricherie...).

Vous trouverez ci-après un relevé de décisions des sanctions et le bilan de la saison de l'Observatoire des Comportements pour notre District concernant les incidents définis comme étant les plus graves.

Bonne saison 2018/2019.

Le Président,

J.L. BOYE



Observatoire des comportements - Saison 2017-2018
Edition générale du 01/07/2017 au 04/06/2018
DISTRICT LOT FOOTBALL



Cadre spécifique	
Statistiques générales du 01/07/2017 au 04/06/2018	
Centres participants	1
Matches joués	1 902
Matches concernés par au moins un incident	49
Proportion des matches concernés par les incidents	2.6%
Incidents recensés	60

1
DISTRICT

1
CENTRE DE
GESTION
PARTICIPANT



Ventilation des principaux incidents



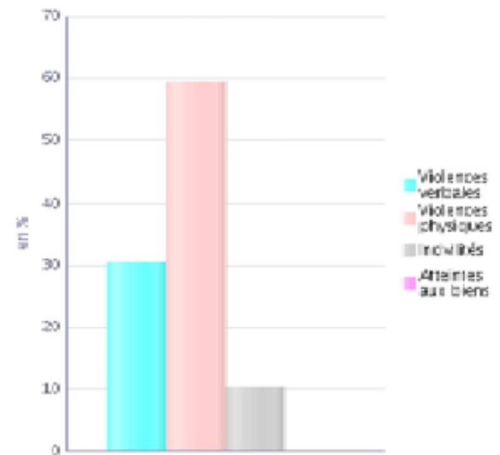
Type d'agression / type d'incident	Nombre	Pourcentage
Violences verbales	15	30.6%
Propos grossiers / injurieux	12	24.5%
Menace / Intimidation	3	6.1%
Violences physiques	29	59.2%
Coup / Brutalité	22	44.9%
Bagarre / Echauffourée	0	0.0%
Bousculade	5	10.2%
Tentative de coup(s)	2	4.1%
Agression par arme	0	0.0%
Incivilités	5	10.2%
Jet de projectiles	0	0.0%
Crachat	1	2.0%
Geste / Comportement obscène	4	8.2%
Atteintes aux biens	0	0.0%
Dégradation	0	0.0%
Vol	0	0.0%
Incendie	0	0.0%
TOTAUX	49	
Incidents supplémentaires	11	

Incidents enregistrés : 60

Matches joués : 1 902

Matches concernés par les incidents : 49

Nb de matchs concernés par les incidents pour 1000 matchs joués : 25.8



Source : Observatoire des comportements



Répartition des types d'agression par catégories



Totaux par type d'agression	TOTAUX	> 18 ans	17-18 ans	15-16 ans	13-14 ans	Football d'Animation	Féminine Seniors	Féminine Jeunes	Futsal
TOTAUX	49	46	0	1	2	0	0	0	0
Violences verbales	15	14	0	0	1	0	0	0	0
Violences physiques	29	27	0	1	1	0	0	0	0
Incivilités	5	5	0	0	0	0	0	0	0
Incidents supplémentaires	11	9	0	1	1	0	0	0	0

Glossaire
> 18 ans = Seniors Libres + Foot Entreprise
Football d'Animation = catégories U7 à U13
Féminine Jeunes = catégories U13F - U15F - U18F
Incidents supplémentaires = Autres incidents par match concerné



Ventilation des principaux incidents par catégories



Types d'incidents		TOTAUX	> 18 ans	17-18 ans	15-16 ans	13-14 ans	Football d'Animation	Féminine Seniors	Féminine Jeunes	Futsal
TOTAUX		49	46	0	1	2	0	0	0	0
Violences verbales	Propos grossiers / injurieux	12	11	0	0	1	0	0	0	0
	Menace / Intimidation	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Violences physiques	Coup / Brutalité	22	20	0	1	1	0	0	0	0
	Bagarre / Echauffourée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Bousculade	5	5	0	0	0	0	0	0	0
	Tentative de coup(s)	2	2	0	0	0	0	0	0	0
	Agression par arme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incivilités	Jet de projectiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Crachat	1	1	0	0	0	0	0	0	0
	Geste / Comportement obscène	4	4	0	0	0	0	0	0	0
Atteintes aux biens	Dégradation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Vol	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Incendie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matches joués		1 902	1 036	0	137	153	513	63	0	0
Nombre pour mille		25.8	44.4	0.0	7.3	13.1	0.0	0.0	0.0	0.0

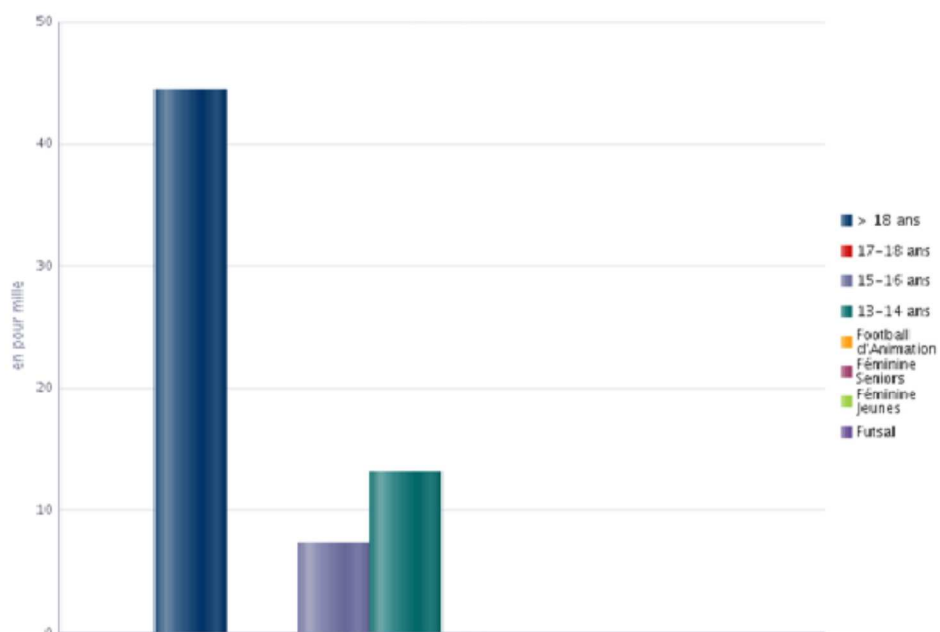


Répartition des principaux incidents par catégories pour 1000 matchs joués

Nb de matchs concernés par un incident / nb de matchs joués dans la catégorie



Incidents enregistrés : 60
Matches joués : 1 902
Matches concernés par les incidents : 49
Nb de matchs concernés par les incidents pour 1000 matchs joués : 25,8



Source : Observatoire des comportements

Motifs	Dossier	Nombre	%
100 Se rendre coupable d'un comportement antisportif.		54	2,94
101 Enfreint Avec Persistance Les Lois Du Jeu		1	0,05
102 Contestation Des Decisions De L'Arbitre		4	0,22
103 Comportement excessif ou déplacé envers officiel pendant la rencontre		3	0,16
106 Propos injurieux ou grossiers envers officiel pendant la rencontre		2	0,11
108 Propos injurieux envers arbitre pendant le match		1	0,05
129 Acte de brutalité envers adversaire		3	0,16
138 Propos blessants pendant et après la rencontre envers arbitre		1	0,05
190 Geste obscène envers officiel (le) pendant la rencontre.		1	0,05
209 Tentative de coup(s) envers adversaire pendant la rencontre		2	0,11
211 Deuxieme Avertissement Au Cours D'Un Match		4	0,22
218 Public : propos à caractère racial		1	0,05
222 Manquement aux devoirs de délégués		1	0,05
226 Coup volontaire envers joueur après le match.		1	0,05
249 Coup volontaire envers adversaire pendant la rencontre, à l'occasion d'une action de jeu, n'entraînant pas de blessure (ou entraînant une blessure constatée par certificat médical, sans ITT).		2	0,11
258 Comportement intimidant et menaçant envers joueur		2	0,11
288 Comportement excessif ou déplacé envers adversaire pendant la rencontre		2	0,11
291 Acte De Brutalite		2	0,11
300 Conduite Antisportive		1	0,05
302 Propos Grossiers/Injurieux à Arbitre pend, Match		1	0,05
306 Intimidation physique envers joueur pendant la rencontre		1	0,05
324 Usurpation d'identité sur feuille de match.		4	0,22
327 Tentative de coups et intimidation physique envers adversaire.		2	0,11
335 Bousculade envers adversaire pendant la rencontre		5	0,27
402 Anéantir une occasion de but manifeste		2	0,11
455 Propos blessant envers arbitre pendant la rencontre		2	0,11
470 Comportement et propos excessifs pendant et après la rencontre		2	0,11
511 Infraction à la police des terrains		2	0,11
520 Infraction Police des terrains		3	0,16
530 Propos excessifs envers arbitre pendant et après la rencontre		2	0,11
590 Comportement intimidant envers officiel		3	0,16
650 Comportement grossier envers officiel et acte de brutalité envers adversaire pendant la rencontre		1	0,05
699 Propos déplacés envers officiel		1	0,05
750 Acte de brutalité envers adv au cours de la rencontre à l'occasion action de jeu occasionnant blessure constatée par certificat médical		2	0,11
888 Propos blessants envers officiel après la rencontre		1	0,05
889 Manquement à l'éthique sportive.		2	0,11
985 Acte de brutalité et propos grossiers ou injurieux envers adversaire.		1	0,05
J1 Comportement antisportif (FMI)		1308	71,13
J2 Désapprobation en paroles ou en actes (FMI)		205	11,15
J3 Enfreindre avec persistance les Lois du Jeu (FMI)		38	2,07
J4 Retarder la reprise du jeu (FMI)		32	1,74
J5 Ne pas respecter la distance requise lors d'un coup de pied de coin, d'un coup franc ou d'une rentrée de touche (FMI)		2	0,11
J6 Pénétrer ou revenir sur le terrain de jeu sans l'autorisation de l'arbitre (FMI)		2	0,11
J7 Quitter délibérément le terrain de jeu sans		1	0,05

Motifs	Dossier	Nombre	%
l'autorisation de l'arbitre (FMI)			
R1 Etre coupable de faute grossière (FMI)		18	0,98
R2 Acte de brutalité ou coup n'occasionnant pas de blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre envers ses partenaires au cours de la rencontre hors d'une action de jeu.		1	0,05
R2 Commet un acte de brutalité (FMI)		25	1,36
R3 Cracher sur un adversaire ou une autre personne (FMI)		1	0,05
R4 Empêcher un adversaire de marquer un but en touchant le ballon de la main ou annihiler de la main une occasion de but manifeste (FMI)		4	0,22
R5 Anéantir une occasion de but d'un adversaire se dirigeant vers le but (FMI)		6	0,33
R6 Tenir des propos ou faire des gestes blessants, injurieux ou, et, grossiers (FMI)		10	0,54
R7 Récidive d'avertissements		54	2,94
Dossiers avec libellés particuliers		7	0,38
	Total saison :	1839	

COMMISSION FEMININE

A la clôture des engagements des féminines séniors pour la saison 2017-2018, nous comptons 9 équipes : Bouriane/Dégagnac/Thédirac ; Bégoux Arcambal/Cahors ; Frayssinet FC ; St Germain/Labastide Murat ; PPF ; Entente Ségala Foot ; Quercy Blanc ; Elan Marivalois ; Biars/Bretenoux.

Malheureusement l'équipe de Frayssinet FC a fait forfait général.

Le Football séniors féminin est constitué de trois grands évènements :

- . le championnat,
- . la coupe Valette,
- . le challenge Groupama.

Cette saison encore, la possibilité de **faire les matchs à 8 sur demi-terrain** était possible.

Il y a eu 14 journées de championnat sur l'ensemble de la saison.

Les joueuses ont su proposer du beau jeu et prendre beaucoup de plaisir sur le terrain.

Lors de la trêve hivernale, il a été proposé à l'ensemble des équipes, « la Coupe Valette ». Cette dernière a été pratiquée en salle ; elle s'est déroulée dans le très beau gymnase de Bretenoux (merci encore au club de Biars/Bretenoux pour l'accueil et l'organisation). A la fin de cette journée, les joueuses du club de Ségala ont été déclarées championnes.

En seconde partie de saison, se sont déroulés les tours de Coupe du Challenge Groupama. Cette année encore, les deux demi-finales se jouaient le même jour mais sur le même terrain de Figeac (Remerciements à tous les membres du club de Figeac, pour leur accueil et leur organisation). Ce fut une très belle journée.

La Finale du Challenge Groupama opposa St Germain-Labastide Murat à Biars Bretenoux. Les joueuses de St Germain/Labastide ont été sacrées championnes.

Cette saison se clôture avec les très belles performances de l'équipe de Ségala Foot qui a fait le doublé en remportant le Championnat avec seulement une défaite sur 14 matchs joués et la Coupe Valette.

De plus, l'équipe de l'entente Saint Germain/Labastide Murat a conservé son trophée en Coupe Groupama.

En espérant avoir un maximum d'équipes séniors féminines engagées pour la saison prochaine.

COMMISSION MEDICALE

Bilan de la saison 2017/2018

- Campagne de sensibilisation fin août 2017 auprès de tous les anciens fédéraux départementaux afin qu'ils réaffirment leurs engagements auprès du district du Lot
- Campagne de promotion auprès de tous les médecins du sport du Lot (liste des diplômés fournie par l'ordre départemental des médecins) afin qu'il rejoigne la commission médicale du district de football du Lot.
- Participation régulière aux comités directeurs destinés aux membres élus aux réunions du District du Lot
- Validation après examen attentif de tous les agréments des arbitres et des surclassements par les médecins fédéraux
- Mise en application des nouvelles modalités de délivrance des certificats d'absence de contre-indication au football en compétition validé par la FFF pour la saison 2018/2019
- Mise en application du questionnaire de santé paru au J.O. de mai 2017 permettant l'obtention de la licence 2 ans supplémentaires, sans examen médical, la responsabilité étant transférée au joueur et non au médecin.
- Demande de vigilance auprès des dirigeants de faire remplir les questionnaires de santé après que chaque licencié ait pris réellement connaissance de celui-ci, avant la validation de chaque licence.
- Participation à des réunions d'information (prévention blessures, alimentation, préparation saison, cannabis et addictions) à l'initiative du FCLF, par exemple.

CLASSEMENT FINAL CHALLENGE JEAN VAISSIERE

1 – EXCELLENCE ET PROMOTION D'EXCELLENCE :

1	ECCF	91	17	1	
2	ST PAUL LOUBRESSAC	95	15	0	1 forfait
3	PSV 3	96	19	1	
4	CAZALS	101	21	0	
5	ENT.BOURIANE	108	20	1	
6	FIGEAC 2	114	18	1	
7	FCHQ	135	24	3	
8	MARIVALOIS 2	147	26	2	
9	AS CAUSSE LIMARGUE	165	31	0	
10	CAUSSE SUD 1	169	31	0	
11	ESCG	177	28	3	
12	LABASTIDE MURAT	179	31	1	
13	PUYBRUN TAURIAC	179	27	3	
14	CAHORS 2	180	29	2	
15	QUERCY BLANC	188	34	1	
16	ENT. SEGALA	200	31	3	
16	ST GERMAIN	201	28	3	
18	ENT.HAUT CELE	217	31	6	
19	ST CYPRIEN MONTCUQ	236	37	4	
20	LACAPPELLE CAHORS	244	39	2	
21	BEGOUX ARCAMBAL	266	34	8	
22	PAYRIGNAC	279	44	2	
23	BIARS/BRETENOUX	293	37	5	
24	MONTCABRIER	341	38	8	

ECCF : 390 euros – ST PAUL DE LOUBRESSAC : 270 euros – PSV D'OLT : 200 euros

2 – FEMININES :

SEGALA	136
BEGOUX/CAHORS	94
BIARS/BRETENOUX	92
ST GERMAIN/LABASTIDE	92
BOURIANE	52
QUERCY BLANC	46
PPFC	42
MARIVALOIS	26

SEGALA FC : 200 euros – BEGOUXARCAMBAL/CAHORS : 100 euros

3 – 1ERE DIVISION ET PROMOTION DE 1ERE DIVISION :

		4	0	
LABASTIDE MURAT 2	12	4	0	
FRAYSSINET	21	7	0	
CAPDENAC	22	6	0	26
THEDIRAC	22	6	0	2
BOISSIERES	22	4	1	-28
TEYSSIEU	23	5	0	
VALROC 2	32	6	1	
ST GERMAIN 2	38	4	2	
MARIVALOIS 4	38	10	0	
MAUROUX	41	5	1	
DEGAGNAC	41	8	0	
LAPOPIE	42	7	2	
BOURIANE 2	42	10	0	
LIVERNON	44	9	0	
ESCG 2	44	8	1	
HAUT CELE 2	52	8	1	
FIGEAC 3	52	8	3	
CARDAILLAC	60	11	2	
CAZILLAC/SARRAZAC	64	13	0	
FCHQ 2	69	16	0	
PPFC 2	74	14	1	
SEGALA 2	75	14	0	
COMIAC	79	14	1	
LABATHUDE	81	14	1	
ELVL	87	16	1	
ST CYPRIEN MONTCUQ 2	91	15	1	
FONS	91	14	2	
LALBENQUE 2	98	16	2	
MONTCABRIER 2	98	18	1	
PLANIOLES	105	17	3	
CAUSSE SUD 2	108	10	2	
MAYRINHAC	110	17	3	
QUERCY BLANC 2	113	18	3	
BIARS 3	126	20	1	
ALBAS	132	25	1	
MARIVALOIS 3	132	22	1	
GREALOU	139	22	2	
CAUSSE LIMARGUE 2	145	18	5	
LISSAC MOURET	175	25	4	
MERCUES	218	23	7	
		507	56	

LABASTIDE MURAT : 340 euros – FRAYSSINET : 270 euros – CAPDENAC : 150 euros

4 - 2EME DIVISION :

HTE BOURIANE	0	24
VALROC 3	0	16
LALBENQUE 3	-3	-17
CAZILLAC 2	-3	-25
MAYRINHAC 2	-3	-26
CAUSSE LIMARGUE 3	-3	-39
CAPDENAC 2	-3	-45
BRENGUES	-6	16
PUYBRUN 2	-6	-12
SALVIAC	-6	-14
PLANIOLES 2	-6	-42
ECCF2	-10	5
ST CYPRIEN 3	-13	-3
MERCUES 2	-13	-21
PAYRIGNAC 2	-13	-29
BIARS 4	-19	57
HT CELE 3	-19	18
CUZANCE	-26	38
BEDUER	-30	44
ST MATRE	-31	62
LACAPELLE 2	-40	3
CAZALS 2	-44	-42
PSV 4	-45	32

HAUTE BOURIANE : 220 euros – VAL ROC : 170 euros

COMMISSION D'APPEL

COMPOSITION :

Président : Michel LASFARGUES

Membres : Jacqueline LEPOINT, Josiane SAGAZ, Claudine VERMANDE, Floréal BARRANCO, Yvan CALVET, Jean-Pierre CORMANE, Didier CUNIAC, Laurent IMPERIALE, Patrick LABORIE.

La commission a siégé 4 fois (Le jeudi 19 octobre 2017 - Le jeudi 9 novembre 2017 - Le jeudi 7 décembre 2017 - Le lundi 19 février 2018).

Au cours de ces 4 réunions, il a été examiné 4 appels (2 en règlementaire et 2 en disciplinaire).

Le Président,
Michel LASFARGUES

COMMISSION DES FINANCES

La commission des finances est à ce jour composée de :

Katia Pingué, Présidente ;

Jacques Barre, Trésorier ;

Didier Cugnac, Trésorier adjoint ;

Emma Francoual, membre;

Sabine Couderc, membre.

La Commission s'est réunie à plusieurs reprises cette saison. D'abord le 08/11/2017, une réunion s'est tenue au siège du District et ensuite le 13/04/2018 en réunion délocalisée à l'aérodrome de Figeac - Livernon.

La première réunion avait pour objet de faire une analyse de la situation financière du District pour l'exercice clos au 30/06/2017. Les écarts comparés au prévisionnel ont été expliqués. Le principal écart provenait de la « mise à jour sociale » c'est-à-dire une adaptation du nombre d'heures de travail du personnel du District à la charge de travail. Une fois ce postulat établi, le prévisionnel pour l'exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018 a été préparé pour présentation au Comité Directeur et ensuite en Assemblée Générale d'hiver.

La seconde réunion avait pour objet une analyse des immobilisations (valeurs à l'actif du bilan du District ou autrement dit son patrimoine) et une analyse d'une situation financière intermédiaire. Il a aussi été voté lors de cette réunion l'arrêt du contrat de location du standard téléphonique du District et opté pour l'achat d'un appareil similaire qui sera alors immobilisé si son coût d'achat est supérieur à 500 €. Ceci a été réalisé dans le but de faire une économie de 100 €/mois. Concernant les immobilisations, la Commission des Finances a décidé de sortir celles dont elle était sûre qu'elle ne faisait plus partie du patrimoine actuel du District. Cela dans l'objectif d'avoir une valeur de l'actif en cohérence avec la réalité. Enfin, après analyse de la situation financière intermédiaire, des gains ont été constaté notamment sur les frais d'entretien des locaux suite à un changement de prestataire (passage de 400 € mensuel à 100 € mensuel) et sur les frais de réceptions dont le montant au 30/04/2017 était bien inférieur au montant annuel sur l'exercice précédent .

Les axes d'économie présentés en Assemblée Générale d'hiver ont à ce jour bien été respectés.

COMMISSION DES ARBITRES

Président : M. Jean-Claude BRUEL

Vice -Président : M. Francis DELOR et responsable des désignations.

Secrétaire : M. Georges DA COSTA

M. Dominique BRAS

M. Gilles CAPELLE

M. Didier CUNIAC

M. Patrick GOUSSET

M. Guy GOUTAL

M. Damien HUG

M. Jean François HUGONENC

M. Dominique LOUIS

M. Didier ROTTIER

La saison 2017-2018 n'aura pas été de tout repos pour la commission des arbitres du district du Lot, présidée par M. Jean-Claude BRUEL.

Si le nombre d'hommes en noir est en légère baisse dans le département, la qualité revient avec les jeunes.

La Commission en application des prescriptions du statut de l'arbitrage et par délégation de pouvoir au Comité de Direction du District, s'est réunie sept fois.

Durant ces réunions, les missions suivantes ont été évoquées par la CDA :

- ✓ Veiller à la stricte application des lois du jeu, dans les conditions prévues des règlements généraux de la FFF, ainsi que ceux imposés par les diverses commissions techniques de la Ligue et du District.
- ✓ Examiner les rapports et communications relevant de sa compétence qui sont adressés par les arbitres ou les clubs du District.
- ✓ Faire passer les examens pour l'obtention du titre d'arbitre stagiaire de District.
- ✓ Organiser la promotion des arbitres de District et leur faire subir les examens théoriques et pratiques, selon leurs capacités.
- ✓ Désigner, après observation, les arbitres qui seront aptes à être proposés à la Commission Régionale de l'Arbitrage, en qualité de candidats (arbitre de Ligue).
- ✓ Etablir, en fin de saison, le classement des arbitres du District. Cette classification est susceptible d'être modifiée en cours de saison, soit par l'arrêt ou le départ d'un arbitre, ou par le manque d'effectif (blessure longue durée).
- ✓ Prendre à l'encontre d'un arbitre toutes sanctions suivant les modalités prévues du règlement conformément aux dispositions du Statut de l'Arbitrage.
- ✓ Proposer au Comité de Direction toute suggestion utile à l'aménagement de l'arbitrage.
- ✓ Examiner toute communication de son ressort ainsi que les rapports établis par les arbitres lors des compétitions organisées par le District.
- ✓ Donner son avis motivé sur toutes les demandes présentées par d'autres Commissions du District.
- ✓ Participer aux travaux des différentes Commissions du District sur demande de ces dernières en ce qui concerne la partie « arbitrage ».

- ✓ Au début de chaque saison, communiquer au Comité de Direction, les actions qu'elle envisage d'entreprendre (stage, observations, test physique, etc..).

Code d'honneur de l'arbitrage :

Les règlements de la Fédération Française de Football, les dispositions du Statut de l'Arbitrage, les règlements généraux du District du Lot de football et le règlement intérieur de la CDA stipulent les sanctions à prendre à l'égard de leurs arbitres, en conformité avec le Statut de l'Arbitrage. Le règlement a pour but de définir avec précision le barème des sanctions minimales consécutives aux fautes commises par des arbitres officiels.

La déontologie arbitrale ne trouve pas sa fin en soi, elle est un moyen visant à faciliter l'accomplissement de la fonction, fixer les obligations de chacun et permettre des rapports harmonieux, tant dans l'exécution des règlements, que dans les activités hors de la fonction (devoir de réserve).

Des sanctions prises contre des arbitres :

Durant la saison des sanctions ont été prises par la Commission des Arbitres.

La CDA sanctionne le manque aux obligations ou au devoir de réserve qui vise un triple objectif :

- Responsabilité de la fonction.
- Prévention du comportement.
- Exemplarité du corps arbitral.

L'Arbitre et son club :

L'appartenance de l'arbitre au club ne doit pas se limiter au simple respect du nombre d'arbitres à fournir imposé par le club. L'arbitre et son club ont des obligations réciproques en matière d'intégration et d'échanges. Les arbitres licenciés à un club sont conviés à l'Assemblée Générale annuelle de la CDA et les problèmes de l'arbitrage peuvent y être évoqués.

De plus, des causeries au sein du club peuvent réunir les arbitres de celui-ci, dirigeants, éducateurs, capitaines d'équipe et joueurs suivant les dispositions propres à chaque club, sur les problèmes d'arbitrage rencontrés lors des matchs des différentes équipes. Dans la mesure de ses moyens et de ses possibilités, l'arbitre du club prend les dispositions pour participer activement à la vie du club chaque fois qu'il est sollicité.

Point noir :

Cette saison, des arbitres ont été agressés surtout verbalement lors de certaines rencontres.

Nous lançons un appel aux éducateurs, dirigeants et parents, afin qu'ils soient indulgents envers nos arbitres, surtout avec les jeunes et nos arbitres féminins.

Nous faisons partie de la famille du football. Il faut savoir que les arbitres sont eux aussi sanctionnés s'ils ne respectent pas l'éthique, leur devoir. Cette année, nous avons pris des sanctions envers des arbitres avec des suspensions de matchs principalement.

Nouvelle orientation :

La priorité a été donnée au test physique, théorique, la formation des arbitres, ainsi que des modifications sur le règlement du Statut de l'Arbitrage.

Sans pour autant cesser les efforts de recherche et de formation pour cette filière traditionnelle, la Commission Départementale des Arbitres et notamment les clubs doivent accentuer la détection, la formation et l'encadrement des Jeunes Arbitres.

À ce titre, la définition du rôle et des compétences du responsable d'arbitrage dans les clubs est essentielle.

La saison a été très studieuse aussi du côté des sections de la Commission des Arbitres avec un travail autour de la formation des jeunes et des adultes, le recyclage et les observations.

Communication :

Une meilleure communication avec la Commission Départementale des Arbitres pour éviter de découvrir les problèmes, mais plutôt de les appréhender en amont.

Les échanges de mail doivent devenir plus fréquents entre la CDA et les arbitres pour faire émerger rapidement un problème, et ne pas attendre la dernière minute pour trouver des solutions.

Désignations :

La commission a toujours essayé d'effectuer au mieux les désignations sur un maximum de rencontres en compétition.

Pour la saison 2017/18 la commission a désigné des arbitres sur 25 à 30 matchs. Toutes les catégories visées par des désignations en championnat, sauf la 2^{ème} Division et les matchs féminins, et la quasi-totalité des matchs de coupe ont été désignés (lorsque l'information arrivait suffisamment tôt, ce qui n'a pas été toujours le cas).

Il faut souligner le travail considérable réalisé par M. Francis DELOR pour procéder aux désignations. Son investissement quotidien a été essentiel dans le fonctionnement de la CDA.

Test Théorique, physique, formation :

La commission a fait un effort important cette saison sur le test de validation (physique et écrit), et de formation.

L'épreuve des stages physiques et théoriques sur les connaissances des lois du jeu est obligatoire pour tous les arbitres de District. Elle a lieu lors des séances annuelles plénières.

La date et le lieu de la tenue de ces réunions sont communiqués avant le début de chaque saison.

La présence des arbitres de District et stagiaires est obligatoire. Tout arbitre est tenu de suivre les stages ou journées de formation organisées à son intention. Le club sera informé des absences de l'arbitre aux séances de formation.

Tout Arbitre qui est absent non excusé lors de ces réunions ou convocation d'une Commission du District sera sanctionné par la CDA, en application du règlement.

Le fonctionnement de la Commission a été performant grâce à l'investissement de ses membres.

Un travail important a été réalisé par M. Damien HUG, ainsi que son équipe composée de Jean Noel BONNEFON et Guy GOUTAL pour la formation des jeunes arbitres. Leurs investissements est à prendre en compte dans le fonctionnement de la Commission.

Classement des Arbitres de District :

Un classement des arbitres est établi chaque année en fin de saison par la Commission ; les montées et descentes et le classement sont portés à la connaissance des arbitres lors de la réunion de fin de saison. Le classement tient compte des notes obtenues à la pratique, aux questionnaires effectués lors des stages et note CDA.

Lors de l'Assemblée Générale des arbitres, les stagiaires ayant satisfaits aux demandes imposées par la Commission, passeront titulaires et se verront remettre l'écusson de District.

J'adresse nos remerciements aux clubs ayant hébergé les tests physiques et formations ainsi qu'à tous les intervenants de la commission sur l'accompagnement et le travail fait sur la saison 2017/2018.

Compte rendu du groupe de formation d'arbitres de football du lot saison 2017/2018

Cette commission est constituée de trois formateurs : Messieurs GOUTAL Guy, BONNEFON Jean Noel, et le responsable de la formation HUG Damien.

Nous nous sommes réunis fin août 2017 afin de préparer les questionnaires de l'examen théorique qui avait lieu le 23 et 24 septembre 2017. Corrigé des questionnaires les 23 et 24 septembre 2017.

Compte rendu du stage physique et théorique du samedi 23/09/2017, du rattrapage dimanche 24/09/2017.

Bonne participation des arbitres dans son ensemble pour les tests physiques et théoriques. 98% de l'effectif des arbitres lotois a réussi son test physique VAMEVAL. Nous déplorons des lacunes concernant les tests théoriques dans chaque catégorie d'arbitre. Avant tout pour arbitrer correctement, il faut avoir une bonne condition physique mais aussi connaître les lois fondamentales du jeu en renouvelant son guide des lois du jeu tous les deux à trois ans.

Nous remercions la municipalité de CAHORS et le club de CAHORS de nous avoir prêté leurs installations sportives.

Compte rendu du stage des districts 3 et stagiaires pour les arbitres de moins de 40 ans, le 25 novembre 2017 et le 03 mars 2018.

Bon groupe impliqué sur les deux stages : le premier, il a été effectué des révisions sur les lois du jeu fondamentales pour la pratique de l'arbitrage. Nous avons utilisé des séquences vidéos pour répondre à des questionnaires et en fin de stage, nous avons révisé sur un questionnaire des années précédentes. Pour le deuxième stage, nous avons étudié les abréviations arbitrales, la méthodologie de réponse d'un questionnaire écrit en utilisant des exemples. Nous avons étudié les différentes fautes avec sanctions administratives ou pas en vidéo et pour finir nous avons vu des séquences vidéos sur différents hors-jeu ou pas.

Constatations au cours de la saison écoulée :

- Nous félicitons trois arbitres dont deux jeunes arbitres de District de pouvoir postuler en étant candidat jeunes arbitres Ligue et candidat arbitre Ligue Occitanie. Mention particulière à Robin HINGRAND qui a été sélectionné par la Commission Fédérale des Arbitres pour être postulant jeune arbitre de la Fédération saison 2018/2019.
- Nous avons prévu un stage pour les Districts 1 le 27 janvier 2018, finalement annulé par manque de réponses à la convocation et d'implications de certains arbitres.
- Il n'est pas normal que les candidats arbitres après avoir obtenu leurs examens théoriques de titularisation attendent plus de trois mois voir six mois pour faire les démarches administratives afin qu'ils puissent être désignés.

Pour les saisons prochaines, après consultation de la Commission Départementale des Arbitres, il n'y aura plus de stages d'arbitres par catégorie car une majorité ne se sent pas impliquée dans la fonction d'arbitrage. Je maintiens à dire qu'avec la réforme des championnats le niveau de jeu de notre District va évoluer et certains arbitres ne pourront plus assurer leur fonction pour les saisons prochaines.

Pour la saison 2017/2018, le premier test physique des arbitres aura lieu le 03 juin 2018 avant l'Assemblée Générale des arbitres saison 2017/2018. Tout arbitre qui réussira son test physique d'aptitude sera désignable pour la saison 2018/2019 à condition que la demande de licence soit effectuée et que le certificat médical soit à jour. Tout arbitre qui échouera à la première session du test physique aura un rattrapage le samedi 16 juin 2018, puis à la mi-octobre 2018. Si ce dernier échoue à la troisième session, la Commission Départementale des Arbitres appliquera le règlement intérieur.

Les tests théoriques auront lieu durant la saison 2018/2019 (date à définir). La formation des candidats arbitres se déroulera le 29/09/2018 et le 30/09/2018 suivi du 06 et 07/10/2018 au District du Lot de Football.

Je tiens à remercier tous les formateurs, les membres et surtout le Président de la Commission Départementale des Arbitres Lotois pour avoir œuvré ensemble. Remerciement également au Bureau du District du Lot pour le prêt des salles. Nous vous souhaitons de passer de bonnes vacances et à la saison prochaine.

Le responsable de la formation des arbitres
Damien HUG

COMMISSION DU FOOTBALL ADAPTE

La mise en place de plateaux Foot Adapté du District du Lot de football a été tardive pour la saison 2017/2018. Mais elle a été riche, de par les demandes des établissements du département.

Ces journées s'adressent aux jeunes enfants rencontrant des difficultés familiales, scolaires, sociales ou médico-sociales. Pour cette deuxième édition il a été mis en place des dates :

- ✓ Mercredi 14 février 2018 - Biars/Cère - M.E.C.S. LA MAIN CHATEAU LARAUFIE
- ✓ Mercredi 14 mars 2018 – Figeac - ITEP Les Cazelles
- ✓ Mercredi 11 avril 2018 – Arcambal - Foyer de l'enfance LE PAYRAT
- ✓ Mercredi 6 juin 2018 – Capdenac Gare - ITEP de Massip

Le déroulement des journées :

13 h 45 : Accueil des participants au stade,
14 h 00 : Début des ateliers et plateau de foot à 5 ou 7,
17 h 00 : Fin de plateau et goûter.

Le premier plateau s'est déroulé le mercredi 14 février en partenariat avec l'école Avenir Foot 46 Nord. Cette belle initiative est à mettre au crédit de la FFF en collaboration avec le District de Football du Lot représenté par M. Sourzat, Vice-président et M. Da Costa Georges, Président de la Commission Foot Adapté.

Vingt-cinq enfants de l'ITEP Les Cazelles de Figeac, de l'ITEP de Massip de Capdenac-Gare et de la Maison d'enfance de Larauffie ont participé à cette journée. Remarquablement organisée par l'école Avenir Foot 46 Nord.

Elle a permis aux enfants de disposer d'un accueil chaleureux dans de belles structures. Malgré une météo pluvieuse, c'est dans la bonne humeur qu'ils ont ainsi bénéficié d'une formation pédagogique adaptée à l'approche de ce sport par M. Vidal Fabien, dans un bel esprit participatif.

Ces journées sont importantes, elles permettent un lien entre les établissements du département. C'est pour eux une prise de conscience de ce que peut être l'engagement, l'esprit d'équipe. Certains d'entre eux prolongeront peut-être par une inscription en école de football. C'est une marche importante de leur développement.



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Membres de la commission :

- ✓ RAYNAL Marie Laure
 - ✓ FAGES Roger
 - ✓ LAPLACE Daniel
 - ✓ GOUTAL Guy
 - ✓ CAZARS Francis
 - ✓ BRUEL Jean Claude
 - ✓ LOUIS Dominique
-

La commission s'est réunie à trois reprises cette saison conformément au règlement du Statut de l'Arbitrage, afin d'évaluer les situations des clubs et des arbitres du Lot.

La Commission a constaté les clubs en infraction, et a validé la situation des arbitres du Lot, mais elle a aussi, dans ses différents procès-verbaux rappelé les droits et obligations des clubs et des arbitres lotois.

La Commission étudie une proposition d'adaptation des Statuts de l'Arbitrage au football lotois.

Tous les membres de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage souhaitent de bonnes vacances et une bonne rentrée pour la saison 2018-2019.

La Présidente,
Marie Laure RAYNAL

COMMISSION DES TOURNOIS

Liste des tournois autorisés par le District du Lot de Football.

Pour la saison 2017/2018, les joueurs nés en l'an 2001 et après ne peuvent pas participer à un tournoi sénior.

Rappel : seul les joueurs licenciés (donc assurés) sont autorisés à participer à un tournoi. Le temps de jeu global doit être respecté.

LISTE DES TOURNOIS AUTORISES :

. ALBAS FC : le 16/06/2018 à Albas – Séniors à 8.

COMITE DIRECTEUR

COMPTE RENDU COMITE DIRECTEUR DU 24 MAI 2018

Présents : Serge MARTIN, Claudine VERMANDE, Didier BREIL, Daniel SOURZAT, Michel LASFARGUES, Jean Claude BRUEL, Francis DELOR, Marie Laure RAYNAL, Jacques BARRE, Alain BEAUSOLEIL, Jean Luc BOYER, Emma FRANCOUAL.

Excusés : Katia PINQUIE, BARRANCO Floréal, BRAS Dominique, CHARTROU Jean Luc, Karine CHATAIN, LAMBLIN Aubert, LEONARD Franck, PIGEON Franck, HUG Damien.

Assistent : Véronique CROS, Fabien VIDAL.

Le District du Lot déplore le décès accidentel de deux de ses jeunes licenciés : Anthony GIBERT, U17 à Cahors et Anselme LASCOUT, U9 à Labastide Murat.

Les membres du Comité Directeur observent une minute de silence.

Le PV du Comité Directeur du 3 mai 2018 est validé à l'unanimité des présents (parution PV n°44 du 29 mai 2018).

Informations concernant la Ligue :

M. LEGRAET, Président de la Fédération Française de Football et M. DEBARBAT, Président de la Ligue de Football Amateur ont convié les douze présidents de District ainsi que M. CHARRANCON, Président de la Ligue Occitanie pour une réunion. Il leur a été demandé de se ranger derrière la candidature de Mr Guy GLARIA, Président du District du Gers (candidature validée par le Comité Directeur de la Ligue.

Il leur est également demandé d'organiser le plus rapidement possible une Assemblée Générale électorale. La Ligue d'Occitanie risque de passer sous tutelle de la LFA dans le cas où cette candidature n'est pas validée.

L'Assemblée Générale de la Ligue aura lieu le vendredi 22 ou le dimanche 24 juin prochain.

Informations diverses :

Une réunion d'information réunissant les Districts de l'Aveyron, du Lot et de la Lozère aura lieu le 4 juin à Mayran dans l'Aveyron. Elle concerne entre autre la mise en place des championnats jeunes Ligue.

En District il y aura vraisemblablement les compétitions U13, U15, U17. En Ligue, il y aura les compétitions U14, U16, U18. Cela permettra ainsi de jouer au niveau supérieur avec l'équipe qui a accédé.

Les U13 restent à 8. En revanche, s'ils accèdent en U14 Ligue, ils évolueront à 11.

On note un problème de conduites dangereuses (alcool, drogue,...) chez nos jeunes. Une rencontre est envisagée avec monsieur TARDIEU Président du Comité du rugby, monsieur MARTIN Serge, Président du District et monsieur Le Préfet du Lot.

Informations du Secrétaire Général : Didier BREIL

Le club de L'ELVL change l'intitulé de leur nom et devient : Entente de la Vallée du Lot et garde le même logo.

Le club de FC Biars/Bretenoux absorbe le club de l'Avenir Foot Nord 46.

Le club de Vire se mettra en sommeil pour la saison 18/19.

Les clubs ayant 1 seule équipe senior sont dans l'obligation d'engager une équipe 2 qui se devra de terminer la saison. Si à la fin de la saison 2018/2019, pas d'équipe 2 engagée cela entraînera obligatoirement une rétrogradation la saison suivante (2019/2020).

Un éducateur diplômé est obligatoire pour les équipes de D1.

Pour cette saison 2017/2018, il n'y a pas de conditions d'accession (arbitres ou jeunes) par contre les sanctions financières et sportives seront appliquées.

L'annexe 5 des règlements financiers a été validée.

Vœux des clubs :

Vœu posé par le club de Lalbenque : Demande des délégués sur les rencontres de D1.

Vœu non présenté à l'Assemblée Générale des clubs du 8 juin 2018.

Pour la saison 2018/2019, le District se garde la possibilité de désigner des délégués sur les rencontres de D1.

Didier CUNIAC est désigné Président de la Commission des Délégués du District.

Vœu présenté par le District : L'exclusion temporaire, avec le carton blanc.

Ce vœu sera soumis au vote lors de l'Assemblée Générale des clubs du 8 juin 2018.

Le District du LOT met en application ce règlement sur les championnats départementaux D4 seniors masculins.

Article 1 :

L'exclusion temporaire est une sanction administrative d'une durée de 10 minutes. Elle n'est pas appelée à remplacer l'avertissement (carton jaune) ou l'exclusion définitive (carton rouge). Elle a un objectif uniquement préventif et éducatif, elle n'entraînera aucune suspension ni amende financière. Par souci de simplification l'exclusion temporaire ne sera pas mentionnée sur la feuille de match ou FMI.

Article 2 :

L'arbitre notifie à un joueur l'exclusion temporaire du terrain pour les motifs suivants :
Conduite inconvenante hors fautes de mains et/ou de pieds
Désapprobation en paroles ou en actes

Article 3 :

L'exclusion temporaire doit être notifiée à un joueur lors d'un arrêt de jeu lié à la faute incriminée. Si le jeu n'est pas arrêté sur le fait en raison d'un avantage, la sanction sera notifiée au joueur dès le premier arrêt de jeu. L'arbitre notifie la sanction au joueur en lui montrant un carton blanc. L'exclusion temporaire ne peut être signifiée au même joueur qu'une seule fois durant le match.

En pratique un carton blanc + un carton blanc = un carton rouge
Un carton blanc + un carton jaune = pas de carton rouge

Article 4 :

Le nombre de joueurs exclus temporairement ne peut, en aucun cas dépasser trois (3) dans les compétitions au sein d'une même équipe dans le même temps.

Article 5 :

Le joueur exclu temporairement va sur le banc de touche avec le délégué faisant partie intégrante de l'équipe, il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra le cas échéant être sanctionné comme tel si son attitude pendant son exclusion temporaire le justifie. Les 10 mn d'exclusion temporaire correspondent à un temps de jeu effectif (le décompte du temps est sous la responsabilité de l'arbitre).

Article 6 :

Le joueur exclu temporairement ne peut être remplacé durant la durée de la sanction à l'exception du gardien de but qui pourra être remplacé par un joueur déjà sur le terrain.

Article 7 :

A l'issue du temps prévu pour l'exclusion temporaire, le club peut avec l'autorisation de l'arbitre faire entrer sur le terrain le joueur exclu temporairement ou procéder à son remplacement par un joueur inscrit sur la feuille de match.

Article 8 :

Pour une exclusion temporaire qui n'a pas eu sa durée avant la fin de la première mi-temps le temps d'exclusion non effectué le sera au début de la seconde mi-temps. Si la rencontre se termine alors que la sanction temporaire est en cours l'exclusion temporaire sera considérée comme purgée.
Un joueur qui n'a pas fini sa période d'exclusion temporaire à la fin du match a le droit de participer à la séance de tirs au but.

Article 9 :

Le présent règlement ne s'applique qu'aux joueurs sur le terrain.

Fabien VIDAL, CTDDAP :

- Création d'un championnat Futsal pour les seniors pour diversifier l'offre de pratique. Des arbitres seront formés au Futsal. Les indemnités d'arbitrage seront prises en charge par le District.
- Journée des débutants du 9 juin 2018 : une réunion de calage se déroulera le mardi 29 mai à 20 h 30 au District.

Commission des Féminines : Emma FRANCOUAL

Une réunion de fin de saison se déroulera le samedi 16 juin 2018 à 10 h à Montamel.
Présence indispensable de tous les clubs ayant des équipes féminines et ceux intéressés par le football féminin.

Commission des Délégués du District : Didier CUNIAC

Une réunion "sécurité" sera proposée à tous les clubs dès le début de la saison.

Responsable des désignations : Francis DELOR

Il demande aux membres du Comité Directeur si les arbitres désignés en championnat Futsal auront leurs matchs comptabilisés dans leur quota. Le CD valide la demande.
Les tests physiques des arbitres se dérouleront le dimanche 3 juin 2018 à Gourdon. L'Assemblée Générale des arbitres se déroulera l'après-midi.

Commission Statut de l'Arbitrage : Marie Laure RAYNAL

Prochaine réunion, lundi 4 juin 2018.

Prochain Comité Directeur le 23 août 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Serge MARTIN,
Président du District

Didier BREIL,
Secrétaire Général

COMMISSION DES COUPES

ENGAGEMENTS SAISON 2018/2019 :

La Commission Coupes et Championnat rétablit pour la saison prochaine une Coupe des Réserves.

BONDOUX :

Engagement obligatoire pour toutes les équipes premières de D1 et D2 ainsi que l'ensemble des premières réserves des équipes évoluant en R1, R2 et R3.

Engagement possible pour les équipes premières de D3 et D4.

LAVILLE :

Engagement direct des équipes premières D3 et D4 non inscrites en BONDOUX et récupération au fur à mesure de leur élimination en BONDOUX avant les ¼ de finales des équipes de D3 et D4.

RESERVES :

Engagement de l'ensemble des réserves non inscrites en BONDOUX ou LAVILLE.

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Les clubs évoluant en Excellence saison 2018/2019 devront obligatoirement engager au moins une
équipe réserve.